1. de BISSY (Arnaud) et DEDEURWAERDER (Gilles), Commentaire de la loi de finances pour 2014 et de la loi de finances rectificative pour 2013 du 29 décembre 2013 (RJ Com 1/2014, p.42).

2. de BISSY (Arnaud), Commentaire de la réforme du régime fiscal du rachat de titres par la loi du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (Dr. Fisc. 2015, n°1-2, p.41).

3. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), BENARD (Camille), MACORIG-Venier (Francine) et de BISSY (Arnaud), Chronique de droit des sociétés (RJ Com. 5/2014, p.187).

4. MONSERIE-BON (Marie-Hélène), BENARD (Camille), de BISSY (Arnaud) et DEDEURWAERDER (Gilles), Chronique de droit des sociétés (RJ Com. 5/2014, p.326).

5. DEDEURWAERDER (Gilles), Présentation du nouveau régime de défiscalisation en faveur des investissements locatifs : Revue Droit et ville n° 79/2015, p. 109 à 115.

6. de BISSY (Arnaud) et FERRE (Mathieu), Note sous Conseil constitutionnel 20 juin 2014 (Dr. Fiscal 2014, n°30, comm. 467). Le régime fiscal des rachats de titres est contraire à la Constitution.

7. MONSERIE-BON (Marie-Hélène) ; « Opposabilité de la dissolution d'une SCI pour les tiers », Revue trimestrielle de droit commercial (RTD com.) (1), 2014, p. 148.

8. MONSERIE-BON (Marie-hélène) ; « Conditions de la révocation judiciaire du gérant », Revue trimestrielle de droit commercial (RTD com.) (3), 2014, p. 652.

9. de BISSY (Arnaud), Manuel de « Comptabilité et fiscalité ». LexisNexis, 1ère éd. 2014, 629 p.